



Aix-en-Provence, le 25 octobre 2012

PFR pour les attachés : les textes sont passés au CT DGAC

Lors du CT DGAC du 22 octobre, 2 textes concernant la PFR pour les attachés ont été mis au vote. Il s'agit d'un projet de circulaire et d'un projet de décision.

Le SNICAC/FO, quoi qu'en désaccord avec le principe général de la PFR, considère que l'accord trouvé à la DGAC a été négocié dans des conditions qu'il sera difficile de retrouver. Elles garantissent en effet :

- des plafonds réglementaires suffisants pour accueillir des gains indemnitaires lors des négociations protocolaires ;
- un « soclage » par grade et par échelon des montants indemnitaires alloués, gages de transparence pour l'ensemble des attachés ;
- un gain indemnitaire de 175€ à 300€ par an pour chaque agent selon son grade et son échelon, et plus encore pour les plus jeunes (généralisation du SIFR) avec rappel au 01/01/2012 ;
- un toilettage des cotations des fonctions ;
- un dispositif de recours cohérent en cas de contestations.

Parmi les syndicats représentatifs en CAP chez les ATTAAC, le SNICAC/FO a donc approuvé ce texte, et la CGT s'est abstenue par respect de principes généraux sur la PFR, mais en reconnaissant les avancées obtenues.

Parmi les syndicats non représentatifs en CAP chez les ATTAAC, le CFDT a voté pour le texte, le SNCTA s'est abstenu, l'UNSA UTCAC s'est opposée.

Aux tracts "tape à l'oeil" sans lendemain de l'UTCAC, le SNICAC-FO préfère le travail de fond quotidien au bénéfice des attachés. Le dossier PFR en est une belle illustration !

**Retrouvez toutes les infos du SNICAC sur le nouveau site web :
FODGAC.FR**

